

NOMBRE DE MEMBRES
afférents qui ont pris
au Conseil En exercice part à la
Municipal Délibération
11 11 09

Séance du 01 décembre 2022

L'an deux mille vingt-deux et le 01 décembre, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Belcastel, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Jean-Louis BESSIERE, Maire.

Présents: Monsieur Jean-Louis BESSIERE, Monsieur Jean-Marie BONNEVIALE, Monsieur Daniel BOURDY, Madame Marie-Noëlle DANTAN, Monsieur Vincent REYNIER, Madame Eliane PARIS, Madame Régine RIGAL, Madame Audrey VIGUE-BOU.

Absents : Monsieur ALQUIER Jean-Pierre, et Madame Hélène BIBAL

Représentés: Madame Fabienne LANDES est représentée par Monsieur Jean-Louis BESSIERE

Date de la Convocation: 18/11/2022

Date d'affichage : 18/11/2022

Madame Régine RIGAL a été nommée secrétaire de séance.

Objet de la Délibération:

Mise à disposition de la Salle des Fêtes: Participation aux frais de chauffage. Annule et remplace la délibération 2015 05_DE_2022_048

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'en raison des augmentations du prix de l'électricité et en prévision d'une ultérieure recrudescence des prix actuels, il y est opportun de réviser les tarifs de location ainsi que la participation aux frais de chauffage de la salle des fêtes (prévus par délibération n 2015-0005 du 20/01/2015).

Ainsi, à partir du 02/12/2022 et pour les réservations prises à compter de cette date, sur la proposition de son Maire, le Conseil décide d'appliquer les tarifs et les conditions suivants :

Location salle des fêtes	Habitants de Belcastel	de	Habitants Associations hors commune	et	Associations de Belcastel	Tarif chauffage du 15/10 au 30/04
Location avec ou sans cuisine	80,00€/jour		160,00€/jour		0	35€/jour
Réunions	40,00€ la 1/2 journée		70,00€ la 1/2 journée		0	35€/jour
Expositions			50,00€/jour ou 250,00€/semaine		0	35€/jour
Forfait	200,00€/3 jours		400,00€/3 jours		0	35€/jour

Cérémonies (3 jours) Mariages, Baptêmes..				
Caution	300,00€	300,00€	0	
Pénalité d'annulation: moins d'un mois avant la date d'utilisation	Prix de la location	Prix de la location	0	

Il est précisé que les utilisateurs devront remettre

- au moment de la réservation: un chèque équivalent au prix de la location qui sera encaissé si une demande d'annulation intervient moins d'un mois avant la date d'utilisation prévue;
- à la date d'entrée dans les lieux: un chèque de caution d'une valeur de trois cent Euros (300,00 Euros) qui sera restitué si la salle ainsi que les équipements utilisés seront rendus propres et dans l'état initial. Un état des lieux sera réalisé au préalable ainsi qu'à la restitution des clés.

Si le locataire n'effectue pas le nettoyage ou si à l'issue de l'état des lieux la salle n'est pas rendue dans le même état qu'à la date d'entrée dans les lieux, le nettoyage est facturé 30,00 Euros/heure.

Le coût de la mise en place du matériel (chaises et tables) fera l'objet d'un devis réalisé sur la base du temps employé par le personnel communal pour la mise en place et le rangement du matériel.

Où cet exposé et en ayant délibéré, le Conseil Municipal approuve cette décision à l'unanimité des Membres présents et représentés.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits

Pour extrait conforme,
A BELCASTEL

Le Maire
Jean-Louis BESSIERE



Acte rendu exécutoire par

- dépôt en Préfecture le: *04/12/2022*

- publication sur le site internet :

Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Mise à disposition de la Salle des Fêtes.Part. chauffage. Annule et remplace la délibération 2015 05

.....
Date de décision: 01/12/2022

Date de réception de l'accusé 07/12/2022

de réception :

.....
Numéro de l'acte : DE_2022_048

Identifiant unique de l'acte : 012-211200241-20221201-DE_2022_048-AI

.....
Nature de l'acte : Arrêtés individuels

Matières de l'acte : 3 .3 .2

Domaine et patrimoine

Locations

données

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....
Nom du fichier : Mise à disposition de la Salle des Fêtes.Part. chauffage. Annule et remplace la délibération 2015 05_DE_2022_048.docx (99_AI-012-211200241-20221201-DE_2022_048-AI-1-1_1.pdf)

